

PIECES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Pour tous :

- Récépissé de déclaration à la Préfecture à jour
- exemplaire des statuts
- composition du bureau et du CA
- Assurance responsabilité civile à jour
- RIB
- compte-rendu financier
- Rapport d'activité relatif au dernier exercice clos
- comptes financiers du dernier exercice clos validés par l'assemblée générale
- compte de résultat et bilan du dernier exercice clos visé par expert comptables ou certifiés par un commissaire au compte (pour les associations concernées)
- Certificat d'Engagement Républicain
- tout autre document que l'association jugerait utile de porter à la connaissance de la collectivité

Pour les associations sportives :

- Un fichier indiquant tous les membres de l'équipe dirigeante, du conseil d'administration et du comité directeur (noms, prénoms et fonctions)
- Fichier avec diplômes et équipes entraînés
- Programme prévisionnel d'activités de l'année 2023 ou de la saison 2022-2023
- Si avantages en nature à déclarer : Récapitulatif des avantages en nature, sans les noms des bénéficiaires
- Si demande d'aide à l'organisation de manifestations à caractère régional, national ou international
- si demande d'aide au déplacement pour des qualifications imprévues pour des compétitions